



Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du lundi 19 décembre 2016 à 20h00

Le Conseil Municipal de la Commune d'Ichtratzheim s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale et sous la présidence de :

Monsieur GILGENMANN Grégory, Maire

Nombre de conseillers élus : 11

Nombre de conseillers en fonction : 11

Nombre de conseillers présents : 10 (+ procuration)

Présents :

- GILGENMANN Grégory
- ADAM Christian
- KERN Pascal
- ECKLY Christophe
- HEDJERASSI Régine
- SCHAAL Séverine
- SCHAAL Denis
- SCHMITT Odile
- SCHUMPP Jean-Marie
- WEISS Sylvain

Absents excusés :

- BALTAZAR Zélia : procuration donnée à ECKLY Christophe

Assistait également :

- BOHN Sylvie, secrétaire de mairie

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 octobre 2016

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 25 août 2016 a été

APPROUVÉ à l'unanimité

2. Recensement : création d'un emploi vacataire d'agent recenseur

Monsieur GILGENMANN, maire de la commune, expose que dans le cadre du recensement de la population qui aura lieu du 19 janvier au 18 février 2017, il est nécessaire de recruter un agent recenseur pour la réalisation de l'enquête.

Les missions de l'agent recenseur seront les suivantes :

- s'occuper seul des adresses qui lui sont confiées et effectuer la tournée de reconnaissance
- collecter les informations pour les logements confiés, déterminer la catégorie de chaque logement, déposer les questionnaires auprès des habitants du logement après les avoir numérotés, les récupérer une fois remplis et vérifier qu'il y a autant de bulletins individuels que de personnes annoncées dans la liste de la feuille de logement,
- inviter les habitants à répondre par le biais d'internet
- tenir à jour son carnet de tournée
- rencontrer régulièrement le coordonnateur, faire avec lui le point sur l'avancement de la collecte, lui faire part des éventuelles difficultés et lui remettre les questionnaires qu'il a collectés

L'agent recenseur bénéficiera de 2 demi-journées de formation, les 4 et 10 janvier 2017.

Il sera placé sous l'autorité du coordonnateur Sylvie BOHN et du superviseur Christiane KUHN et sera embauché du 04 janvier 2017 au 24 février 2017. Il sera tenu au secret professionnel.

L'agent recenseur percevra une rémunération au prorata du nombre d'imprimés collectés ou remplis fixée comme suit :

- 1,60 € brut par bulletin individuel
- 1 € brut par feuille de logement

Une dotation forfaitaire de 541 € sera versée à la commune par l'INSEE et couvrira partiellement ces frais.

Vu les explications apportées par Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Décide** de créer 1 emploi d'agent recenseur vacataire
- **Approuve** les modalités de rémunération de l'agent recenseur
- **Charge** le Maire de procéder au recrutement de l'agent recenseur

APPROUVÉ à l'unanimité

3. Fourrière pour animaux : nouvelle convention SPA

La commune a signé en septembre 2015 une convention avec la SPA Moyenne Alsace pour un montant de 0,90 € TTC/habitant/an.

Ce tarif a été revu à la baisse à 0,80 € TTC/habitant/an : une nouvelle convention a de ce fait été établie, reconductible d'année en année.

Vu les éléments présentés

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Prend acte** de la nouvelle convention établie par la SPA Moyenne Alsace
- **Autorise** le maire à signer cette convention.

APPROUVÉ à l'unanimité

4. Opération de voirie

Madame SCHMITT ODILE expose que suite à l'analyse des offres de prix dans le cadre du marché à procédure adapté, il y a lieu de voter un nouveau plan de financement, présenté comme suit :

BUDGET		Coût prévisionnel		
	Dépense			
	réseaux voirie	135 600,00	Lot 1 Voirie tranche ferme	152 972,00
	réseaux d'électrification	73 200,00	Lot 1 Tranche conditionnelle	77 076,00
			Lot 2 réseaux avec option 1 et 2	127 137,00
			Maîtrise d'œuvre	4 800,00
	TOTAL	208 800,00		361 985,00
Recettes	Subvention Etat	30 000,00		46 000,00
	Subvention département	33 100,00		33 100,00
	Subvention région			20 000,00
	Part voirie du département (si validation tranche conditionnelle)			75 000,00
	Part voirie SDEA GDS			9 840,00
	Emprunt	70 000,00		107 845,00
	Auto financement	75 700,00		70 200,00
	TOTAL	208 800,00		361 985,00

Il est rappelé que le FCTVA lié à cette opération et qui sera reversé à la commune dans les prochaines années est estimé à 46 000,00 € TTC.

Vu l'exposé de Mme Odile SCHMITT,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Décide** d'approuver le nouveau plan de financement pour l'opération voirie

APPROUVÉ à l'unanimité

5. Fermage : modalités d'actualisation des loyers

Monsieur Grégory GILGENMANN, maire, expose que les fermages évoluent selon la variation d'un indice national. Par délibération du 11 décembre 2007, le conseil municipal avait décidé d'appliquer un décalage d'un an sur la prise en compte des indices ruraux.

La Trésorerie Publique nous demande de ne plus appliquer ce décalage et de prendre en considération l'indice de fermage de l'année en cours.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Décide** de prendre en considération, pour le calcul des fermages, l'indice de l'année en cours

APPROUVÉ à l'unanimité

6. SDEA : tarification 2017

Monsieur Christian ADAM, adjoint au maire, présente la tarification SDEA 2017 qui sera augmentée de 5 centimes le m³. Cette tarification reste toutefois une des moins élevée du Département.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Prend acte** du rapport tel qu'il a été présenté

7. Décision modificative n° 2 du budget primitif 2016

Madame Odile SCHMITT, conseillère municipale, indique que suite à la réception des offres des entreprises concernant l'opération de voirie et réseaux, vu l'écart entre les sommes inscrites au budget primitif 2016 et le coût prévisionnel de l'opération, et afin de permettre la signature du marché, il est nécessaire d'arrêter une décision modificative du budget primitif.

Après avoir entendu l'exposé de Madame Odile SCHMITT, conseillère municipale,

Vu le Budget Primitif 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Décide** d'arrêter la Décision Modificative n° 2 du Budget Primitif 2016, compte tenu des augmentations et des diminutions des crédits par rapport au budget primitif 2016 comme suit :

SECTION INVESTISSEMENT

Dépenses : **+ 158 685,00 €**

Article 2151 opération 31 RESEAUX DE VOIRIE + 104 748,00 €

Article 21534 opération 31 RESEAUX D'ELECTRIFICATION + 53 937,00 €

Recettes : **+ 158 685,00 €**

Article 1321 opération 31 SUBVENTION ETAT + 16 000,00 €

Article 1322 opération 31 SUBVENTION REGION + 20 000,00 €

Article 1323 opération 31 SUBVENTION DEPARTEMENT + 75 000,00 €

Article 1326 opération 31 SUBVENTION AUTRE EPL (SDEA + GDS) + 9 840,00 €

Article 1641 opération 31 EMPRUNT + 37 845,00 €

APPROUVÉ à l'unanimité

8. Etat des crédits reportés

Après avoir entendu l'exposé de Madame Odile SCHMITT, conseillère municipale,

Vu la situation des dépenses et recettes en matière d'investissement par rapport au budget primitif et aux décisions modificatives 2016

Vu les restes à réaliser

Considérant qu'il y a lieu de reporter les crédits des restes à réaliser pour permettre le paiement des factures d'investissement sur l'exercice 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Décide** de reporter sur 2017 les crédits d'investissements des restes à réaliser à savoir

DEPENSES

Articles		Montants		Opération
2112	Terrains de voirie	2 000	<i>Acquisition trottoirs</i>	29
2128	Autres agenc et aménag	3 500	<i>Acquisition bancs</i>	28
2151	Réseaux de voirie	231 204	<i>Travaux voirie</i>	31
21534	Réseaux d'électrification	127 137	<i>Travaux éclairage public</i>	31
21534	Réseaux d'électrification	2 000	<i>Illuminatins Noël</i>	16
21728	Autres aménag terrains	2 500	<i>Aménag terrain conteneurs</i>	30
		368 341		

RECETTES

Articles		Montants		Opération
1321	Subv Etat et établ nationaux	46 000	<i>Réfection voirie et éclairage</i>	31
1322	Subvention région	20 000	<i>réfection voirie et éclairage</i>	31
1323	Subvention département	108 100	<i>Réfection voirie et éclairage</i>	31
1641	Emprunts	107 845	<i>Réfection voirie et éclairage</i>	31
		281 945		

APPROUVÉ à l'unanimité**9. Informations diverses**

- Représentants de la commune auprès de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein :
 - o Titulaire : Monsieur Grégory GILGENMANN
 - o Suppléant : Monsieur Christian ADAM
- 10/01/2016 : adjudication bois (15 lots et 94 stères)
- 15/01/2016 : Vœux du Maire et Fête des Aînés
- Obtention de la distinction « 3 libellules » (démarche *Commune Nature*)
- A partir de 01/2017 : collecte des déchets le jeudi à la place du mercredi
- Etang : pré-barrage en place ; le barrage ainsi que l'échelle de graduation seront mis en place au printemps 2017
- Site internet : mise en ligne avant les Fêtes de fin d'année
- Poubelles pour déjections canines : la mise en place sera réalisée par Monsieur KERN
- Bancs publics : commande effectuée

Fait à Ichtratzheim, le 20 décembre 2016

Le Maire d'Ichtratzheim

Grégory GILGENMANN